

LA RÉGRESSION *En Marche !*

casseurs de travailleurs

www.cgt.fr/actualites/2017/05/16/la-regression-en-marche



Leçon n°22

Sacrifier les salariés
des petites entreprises.

Aujourd'hui

Notamment du fait de la discrimination syndicale, la majorité des salarié-es des entreprises de moins de 50 salarié-es n'ont pas de représentant-es du personnels ou de section syndicale. Les salarié-es des petites entreprises sont donc moins bien défendu-es et leurs salaires sont plus faibles. Cependant, l'égalité des droits avec les autres salarié-es est assurée par les conventions collectives de branche, qui prévoient des salaires minimum, des primes (13e mois, ancienneté, retraite, licenciement...) des congés pour évènements familiaux (mariage, déménagement, enfants malades...). La négociation d'accord d'entreprise doit forcément être effectuée par un syndicat, pour garantir l'indépendance et permettre aux salarié-es de s'organiser collectivement face à l'employeur.

Demain

Les conventions collectives de branche ne s'appliqueront plus que sur un nombre limité de sujets. Sur les autres questions, les droits des salarié-es dépendront de la bonne volonté de l'employeur, qui pourra négocier directement dans les entreprises de moins de 50 salarié-es avec des élu-es non syndiqué-es voire de « simples » salarié-es. Comment garantir l'indépendance vis-à-vis de l'employeur quand il peut contourner les syndicats et choisir son interlocuteur? C'est aussi la porte ouverte à l'implantation d'organisations racistes, antisémites, sexistes ou communautaires dans les entreprises, alors qu'aujourd'hui elles n'ont pas le droit de représenter les salarié-es. Le problème c'est le dumping. Les PME sont totalement dépendantes de leurs donneurs d'ordre, les grands groupes, qui pourront maintenant imposer des baisses de salaires aux PME.

La CGT porte une proposition d'instance territoriale de représentation des salarié-es des entreprises dans lesquels il n'y a pas de représentant-es. Dommage qu'elle n'ait pas été examinée ! Dommage aussi que le gouvernement n'ait pas choisi de travailler sur la 1ère cause de faillite des entreprises : [les délais de paiement](#), ou de lutter contre les [discriminations syndicales](#), [1er obstacle à la syndicalisation](#)